

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MAI 2023

**PRESENTS :** BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. GODARD C. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

**ABSENTES REPRESENTEES :** Madame LECOMTE Nathalie par Madame LAMY Céline, et Madame RAUTUREAU Emilie par Madame BOISSELIER Pascale.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame CHARBONNEAU Virginie, Madame MALLET Pauline et Monsieur FAVREAU Jean-Luc.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur CHARRIER Dany.

## ✿ AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA SAFER – CONSTITUTION RESERVE FONCIERE

A la demande de la SAFER des Pays de la Loire, une proposition d'avenant n° 2 à la convention signée avec la Commune en 2014 pour la constitution d'une réserve foncière (/ surveillance et maîtrise foncière, constitution réserve foncière de 21 ha au maximum), est acceptée afin de la prolonger jusqu'au 31 Décembre 2027 (un 1<sup>er</sup> avenant l'avait déjà prolongé jusqu'au 31 Décembre 2023). Pour revenir en détail sur l'objet de cette convention, en voici repris les principaux axes :

1. connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), également appelées « notifications de projets de vente », portées à la connaissance de la SAFER ;
2. connaître les appels à candidature de la SAFER ;
3. solliciter l'exercice du droit de préemption de la SAFER dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime ;
4. protéger l'environnement des sites sensibles de son territoire ;
5. anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages, cabanisation, changement de vocation des sols...) ;
6. mettre en place ou préserver une agriculture périurbaine et de proximité ;
7. acquérir des réserves foncières pouvant concourir à des équipements nécessaires à son développement économique ;
8. maîtriser l'action foncière au cœur du programme local de l'habitat ;
9. **constituer une réserve foncière compensatoire de 20.78ha correspondant aux projets suivants :**
  - Zones de développement de l'Habitat : 1AUH (7ha 71a 25ca) ; 2AUH (5ha 29a 53ca) ;
  - Zone de Loisirs : 1AUL (1ha 38a 40ca) ;
  - Zones d'Activités Economiques : 1AUE (6ha 38a 97ca) ;(Cf. Annexe 1 : Localisation des projets de la Commune de La Boissière de Montaigu)

## ✿ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – TRAVAUX DE MAINTENANCE-ENTRETIEN DE L’EGLISE

Des crédits ont été prévus début avril dernier au budget primitif 2023 de la Commune, pour des travaux d’entretien ponctuel (\*) de l’église par la société BENAITEAU des CHATELLIERS-CHATEAUMUR, s’élevant à 16 940,40 euros ttc (hors mise en place de la signalisation pour la mise en sécurité du site, hors chauffeur + 1 personne, et hors travaux de zingage). Interrogé sur l’accompagnement qu’il accorde pour l’entretien du patrimoine religieux non protégé, le Département de la Vendée a précisé que ce type de chantier pouvait être aidé financièrement à hauteur de 25 % de la dépense ht (plafonds annuel ht des dépenses éligibles tous types de travaux confondus ... 500 000 euros), à condition que « *les travaux soient réalisés selon des techniques adaptées à la conservation du patrimoine* ». Le Conseil Municipal décide donc de solliciter officiellement du Conseil Départemental, l’octroi d’un concours financier pour cet entretien qui pourrait être programmé à l’automne 2023.

(\*) dévégétalisation, démoussage, nettoyage, traitement anti-mousse, réparation en recherche ..., sur la hauteur de la chambre des cloches et de la flèche, ainsi que sur la hauteur de la base du clocher et pour les corniches du clocher.

## ✿ TARIFS DE VENTE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 ET RECONDUCTION DU MARCHE CONVIVIO ....

Afin de permettre l’envoi aux familles d’ici Juillet 2023 des dossiers d’inscription actualisés au service de restauration scolaire pour la rentrée de Septembre 2023, la proposition de maintien des tarifs de « vente » des repas aux familles est acceptée par le Conseil, pour validation. Cette grille de tarifs adoptée pourra si nécessaire en cas de révision contractuelle des prix de vente à la Commune par CONVIVIO en cours d’année scolaire) être revue par le Conseil en temps opportun. Le tableau ci-dessous reprend les prix actuels d’achat des repas, et les prix de vente aux familles (maintenus) à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2023 :

Types de repas	Prix unitaire ttc d’achat des repas à CONVIVIO au 9 Mai 2023	Prix de vente des repas aux familles pour la rentrée scolaire de Septembre 2023
Déjeuner de l’école	5,10 €	4,75 €
Déjeuner des adultes	5,89 €	7,09 €
Déjeuner du centre de loisirs	5,10 €	4,75 €

## ✿ TIRAGE AU SORT POUR LE JURY DE COUR D’ASSISES 2024

Le tirage au sort annuel de six « personnes » sur la liste préparatoire au Jury de Cour d’Assises pour les sessions de 2023 a été effectué lors de la réunion, à partir de la liste électorale informatisée, deux devant être ensuite d’ici fin 2023 désignées comme jurés titulaires (sur 547 au total) par le Préfet, pour être intégrées à la liste officielle des jurés disponibles tout au long de l’année prochaine. Les électeurs tirés au sort sont les suivants : Messieurs CARTAUD Ludovic, MARTIN Pierre, BRASSELET Christopher, MARCELLINE Bruno, RINEAU David, et MARBOEUF Sébastien.